

Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/76

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 octobre 2024

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement l'article 9,

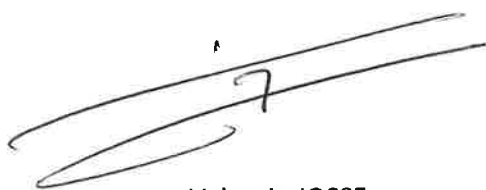
Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 15,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2024, joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Le

Recu en Préfecture
Préfecture de la Vendée DCPATE
Courrier arrivé le

11. DEC. 2024